Département de SEINE-ET-MARNE -°-°-°- Canton de PONTAULT-COMBAULT -°-°-°- Commune de ROISSY-EN-BRIE	**DOMAINE** COMMANDES PUBLIQUES

Direction de la Culture... / SM

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - ÉGALITE – FRATERNITE

DÉCISION DU MAIRE n° 41/2024
Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : **Signature d'un avenant au contrat de cession pour la représentation du spectacle de Pierre Richard « Je suis là mais je ne suis pas là ! », le 29 mars 2024.**

Le Maire de Roissy-en-Brie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 16/2020 en date du 02 juin 2020 aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision du Maire n° 123/2023 en date du 07 août 2023 relative à la signature du contrat de cession pour la représentation du spectacle de Pierre Richard « **Je suis là mais je ne suis pas là !** » le 29 mars 2024,

CONSIDERANT la nécessité de signer l'avenant au contrat de cession avec *JMD Production* portant sur une modification des conditions techniques et financières du spectacle,

D E C I D E :

Article 1er : De signer l'avenant au contrat de cession avec **JMD Production**, domiciliée 14 rue du Palais de l'Ombrière – 33000 Bordeaux, portant sur une modification des conditions techniques et financières du spectacle, d'un montant de 240 €uros TTC *(deux cent quarante euros toutes taxes comprises)*.

Article 2 : La dépense est prévue au budget de l'exercice 2024 sur l'article 61358-311.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Elle sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance. Un extrait en sera affiché en mairie.

Expédition en sera adressée au Préfet du Département.

Fait à Roissy-en-Brie, le 7 mars 2024.

Par délégation du conseil municipal,
Le Maire,

MAIRIE DE ROISSY-EN-BRIE (SEINE-ET-MARNE)

François BOUCHART